



**Jacques Fame Ndongu, ministre d'État, ministre de l'Enseignement supérieur, Joseph Lé ministre de la Fonction publique, Justine Dikko, PCA de l'ART Jules Doret Ndongu, PCA du Crédit foncier connaissent des fortunes diverses devant les juridictions.**

Justine Dikko, président du Conseil d'administration de l'Agence de régulation des communications fait désormais face à un contentieux au tribunal administratif du centre. Depuis le 4 octobre dernier, Simon Kaldjob, représentant des usagers et bénéficiaires des services des télécommunications au sein du conseil d'administration de L'ART ne donne plus à respirer au PCA.

Elle est accusée d'avoir décidé unilatéralement de ne plus convoquer le requérant aux assises du conseil depuis novembre 2020, malgré des multiples rappels à l'ordre du ministre de tutelle, Minette Libom Li Likeng.

Pendant que cette procédure suit son cours une autre en pénal se prépare, si ce n'est déjà fait. Le plaignant veut recouvrer ses droits d'administrateur et faire sanctionner son adversaire de ses actes. Si cette affaire est encore pendante devant les juridictions, voici une autre qui commence à se dénouer entre Pascal Charlemagne Messanga Nyamding et Jacques Fame Ndongu, ministre d'État, ministre de l'Enseignement supérieur.

par une ordonnance rendue en procédure d'urgence le 15 octobre dernier, le président du

tribunal administratif de Yaoundé a suspendu les effets de la décision du 22 mars 2021 portant mise à disposition d'un enseignant à la faculté de Sciences juridiques et politiques de l'université de Ngaoundéré, annexe de Garoua.

Une ordonnance qui semble être une victoire d'étape de l'enseignant dans le conflit qui l'oppose à son employeur il y a 7 mois, Pascal Messanga Nyamding avait été affecté à Ngaoundéré, trois jours après avoir été limogé de la fonction de chef de département de l'intégration et de la coopération pour le développement à l'institut des Relations internationales.

Autre affaire, celle de Micheline Ntsama qui a été réhabilité dans ses droits au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Recrutée en sa qualité de conseiller en orientation administrative par le Minfopra en 2007, elle n' a pu gérer l'arrêté du 12 septembre 2018 qui mettait fin à l'exercice de sa fonction dans ce ministère.

Elle s'est donc présentée au tribunal administratif le 5 octobre pour annuler cette décision. La plaignante ne comprenait pas pourquoi elle a été renvoyée au ministère des enseignements secondaires alors qu'elle n'est plus reconnue au registre du personnel par ce département ministériel. La plaignante a obtenu l'annulation de l'arrêté du Minfopra devant le tribunal administratif.

Autre membre du gouvernement, Jules Doret Ndongo, en sa qualité de président de du conseil d'administration du crédit foncier a perdu devant un ex employé de cette entreprise publique un procès pour licenciement abusif. Le crédit foncier est condamné à payer plus de 154 millions au plaignant.

L'ultime tentative du crédit foncier de renverser Jean Jacques Massot devant la section sociale de la Cour suprême le 23 septembre dernier s'est soldé par un échec. Le plaignant avait été mis à la porte en 2014 sans motif légitime et en violation des dispositions réglementaires alors qu'il était lié au crédit foncier jusqu'au 14 mars 2019. Des dossiers similaires sont pendants devant les juridictions. La question à laquelle il faut répondre est de savoir pourquoi tant de plaintes et quelles pistes de solutions envisageables ?

**Le Messager**